

La Politique de la ville en danger

Alors que le rapport sénatorial du 19 juillet 2017 sur la mise en œuvre de la loi Lamy¹ - auquel l'IRDSU a contribué² - souligne l'insuffisance des moyens dédiés à la Politique de la ville, un décret³ vient d'annuler plus de 130 millions d'autorisations d'engagement et 46 millions de crédits de paiement sur le programme 147. La Politique de la ville, qui a disparu des radars nationaux, est en danger.

Le rapport sénatorial reprend plusieurs constats et propositions portés par l'IRDSU :

Un accès insuffisant aux moyens de droit commun :

Si le rapport insiste à juste titre sur la nécessité de mieux identifier les moyens mobilisés, l'IRDSU préconise également d'en faciliter l'accès ainsi que l'articulation avec les crédits spécifiques. Cela implique d'adopter une approche globale et concertée au service du projet de territoire et de mettre fin au recours quasi systématique à des appels à projets. Certains crédits de droit commun sont par ailleurs menacés. Le décret du 20 juillet annule par exemple 40 millions d'euros d'autorisation d'engagement et l'équivalent de crédits de paiement sur le programme 104 dédié aux politiques d'intégration et au financement des formations linguistiques pour les primo-arrivants.

Les crédits spécifiques menacés :

Le rapport souligne la nécessité de pérenniser les crédits du programme 147. Si on peut se réjouir de l'annonce du doublement des crédits pour le NPNRU 2, l'annulation de plusieurs dizaines de millions d'euros de crédits 2017 sur ce programme va, elle, à l'encontre des besoins et menace dès cette année des actions menées en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants.

Des quartiers sortants de la géographie prioritaire dont la situation se dégrade :

Les quartiers sortants, dits "de veille active", doivent en principe bénéficier d'une mobilisation particulière des politiques de droit commun⁴. Cette mobilisation se traduit peu dans les faits. A défaut d'évaluation de la trajectoire de ces quartiers certains risquent d'être réintégrés dans la géographie prioritaire en 2020.

¹ Rapport d'information du 19 juillet 2017 évaluant l'application de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

² Contribution écrite en annexe

³ Décret n°2017-1182 du 20 juillet 2017 portant ouverture et annulation des crédits à titre d'avance

⁴ Article 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

Les collectivités territoriales subissent des contraintes financières importantes :

L'impact financier de l'abattement de TFPB sur les collectivités territoriales vient s'ajouter aux effets des baisses de dotations. Pour que cette mesure n'apparaisse pas comme une double peine aux yeux des élus locaux et constitue au contraire un levier de développement, il est nécessaire de mieux l'accompagner (outils méthodologiques, évaluation des plans d'actions et contrôle de leur mise en œuvre). La pérennité de la compensation doit par ailleurs être garantie.

Des conseils citoyens fragiles :

Le principe de l'association des conseils citoyens à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville est l'enjeu central de la « révolution participative » souhaitée par la loi Lamy. Mais cette association n'est pas effective partout. Les conseils citoyens ont besoin de moyens pour fonctionner et pour réellement jouer leur rôle dans les instances de pilotage (accompagnement et formation, locaux, outils de communication...). Les contraintes financières qui pèsent sur les collectivités les amènent à faire des arbitrages et à privilégier le soutien aux associations. Le rapport reprend la proposition de l'IRDSU de renforcer des moyens de l'Etat au bénéfice des conseils citoyens sans que cela ne porte atteinte au financement des projets locaux.

Une ingénierie à soutenir :

Le rapport souligne le manque de moyens d'ingénierie au niveau local pour répondre notamment aux besoins dans les quartiers de veille active ou pour procéder à une évaluation sérieuse de la mise en œuvre des contrats de ville. De manière générale, nous regrettons que l'ingénierie ne soit pas pensée comme un enjeu dans les textes récents (loi Lamy, loi égalité et citoyenneté...) et que le financement de l'Etat en direction des équipes projets soit en retrait dans plusieurs départements.

L'IRDSU, qui fédère de nombreux professionnels de la Politique de la ville et du développement social urbain, partage les conclusions du rapport sénatorial et souhaite que les propositions soient prises en compte par le Gouvernement. La réussite des contrats de ville et des politiques de cohésion sociale et urbaine ne sera effective que si toutes les politiques publiques sont réellement mobilisées.